

# Marque

Newsletter 2007/09 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques  
Berne, le 24 septembre 2007

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter du mois de septembre dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Système de Madrid: adhésion d'Oman au Protocole de Madrid**
- 02 **Système de Madrid: nouvelles taxes individuelles pour le Japon**
- 03 **Registre suisse et international: nouveaux formulaires**
- 04 **Inscriptions au registre international: notifications d'irrégularités par l'Institut**

---

## 01 **Système de Madrid: adhésion d'Oman au Protocole de Madrid**

Le Gouvernement d'Oman a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard d'Oman le 16 octobre 2007.

Aucune déclaration particulière n'ayant été jointe à cette adhésion, le complément d'émolument sera dû pour toute désignation de ce pays (CHF 73.-) et le délai de refus sera de 12 mois.

Voir à ce propos également l'avis d'information [2007/13](#) de l'OMPI.

## 02 **Système de Madrid: nouvelles taxes individuelles pour le Japon**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, les taxes individuelles pour une désignation du Japon dans une demande internationale ou dans une désignation postérieure seront, pour la première partie, de CHF 201.- pour une classe de produits ou services et de CHF 153.- pour chaque classe supplémentaire et pour la deuxième partie (dont le paiement doit être effectué directement à l'OMPI), de CHF 671.- pour une classe de produits ou services et de CHF 671.- également pour chaque classe supplémentaire.

Pour le renouvellement, qui doit être demandé directement auprès de l'OMPI, cette taxe sera de CHF 1'536.- pour une classe de produits ou services et de CHF 1'536.- également pour chaque classe supplémentaire.

Pour plus d'information, veuillez consulter l'avis d'information [2007/14](#) de l'OMPI.

### **03 Registre suisse et international: nouveaux formulaires**

Certains formulaires ont été actualisés et seront [en ligne](#) dès le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Nous vous prions dès lors de bien vouloir les utiliser; nous espérons ainsi éviter certains problèmes ou oublis récurrents.

### **04 Inscriptions au registre international: notifications d'irrégularités par l'Institut**

Dans un souci de simplification, l'Institut a refondu certains de ses courriers signalant des irrégularités aux déposants de demandes d'inscription au registre international (dans un premier temps et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, ces courriers concernent les demandes d'enregistrement international et de désignation postérieure). Si ces courriers sont plus courts afin d'en faciliter la compréhension, la qualité de l'examen qui est effectué reste inchangée. Le collaborateur en charge de votre demande continuera donc à vous orienter si nécessaire et collectera les éventuels commentaires que vous lui ferez sur ces nouvelles notifications afin de les adapter, le cas échéant, aux besoins des déposants.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber  
Division des marques